

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2012/....

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 novembre 2012

DCM N° 12-11-14

Objet : Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la Paroisse du Très Saint-Sacrement.

Rapporteur : Mme FERRARO, Adjoint chargé de quartiers

Le Conseil de Fabrique de la paroisse du Très Saint-Sacrement sollicite l'aide financière de la Municipalité pour la mise en sécurité du porche d'entrée du presbytère, propriété de la paroisse.

Le montant total de cette opération est estimé à 22 540,28 €.

Il est proposé d'attribuer à la paroisse du Très Saint-Sacrement une subvention d'équipement représentant un montant de 11 268 € correspondant à 49,99 % de la dépense totale.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU la demande d'aide financière présentée par le Conseil de Fabrique de la paroisse du Très Saint-Sacrement,

VU l'article 42 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques des églises, modifié,

VU le Code Général des Collectivités territoriales pris en son article L.2543-3,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- DE VERSER une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse du Très Saint-Sacrement d'un montant de 11 268 € représentant la participation financière de la Municipalité à la mise en sécurité du porche d'entrée du presbytère.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

AUTORISE :

- Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel Commissions : Affaires Culturelles, Travaux et Domaines, Finances Référence nomenclature « ACTES » : 7.5 Subvention

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34	Absents : 21	Dont excusés : 9
------------------------------------	--------------	------------------

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE
